## Département de l'Enseignement Privé



Arrêté rectoral portant désignation des représentants des maîtres de l'enseignement privé du second degré aux conseils médicaux départementaux en formation plénière

La rectrice de la région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des universités

VU l'article R.914-13-49 du code de l'éducation;

 $\pmb{VU} \text{ le décret n}^{\circ} \text{ 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat};\\$ 

**VU** le décret n° 2023-968 du 19 octobre 2023 relatif à la composition des conseils médicaux départementaux compétents à l'égard des maîtres de l'enseignement privé ;

VU le vote des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique du 30 janvier 2024.

## **ARRÊTE**

Article 1: Madame Jaëlle LANOY

Professeure certifiée

Discipline: lettres modernes

Affectation : lycée privé Sainte Claire à Lille

et

Madame Malika THILLIEZ
Professeure de lycée professionnel

Discipline : arts appliqués

Affectation : lycée privé EIC Jehanne d'Arc à Tourcoing

sont désignées en tant que représentantes titulaires des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du second degré aux conseils médicaux départementaux en formation plénière du Nord.

<u>Article 2</u>: Monsieur Josselin HAINAUT Professeur d'éducation physique et sportive

Affectation : collège privé Sainte Marie à Beaucamps-Ligny

est désigné en tant que représentant suppléant des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du second degré aux conseils médicaux départementaux en formation plénière du Nord.

Article 3: Monsieur André LYSENSOONE

Professeur certifié

Discipline : histoire-géographie

Affectation : lycée privé La Malassise à Longuenesse

et

Monsieur Nicolas PART Professeur certifié

Discipline : histoire-géographie

Affectation : lycée privé Saint Paul à Lens

sont désignés en tant que représentants titulaires des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du second degré aux conseils médicaux départementaux en formation plénière du Pas-de-Calais.

Article 4: Monsieur Jean-François PAVY

Professeur certifié

Discipline: documentation

Affectation : lycée privé Baudimont à Arras

est désigné en tant que représentant suppléant des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du second degré, aux conseils médicaux départementaux en formation plénière du Pas-de-Calais.

## Article 5:

Les représentants, désignés dans les articles 1 à 4 sont élus pour la durée du mandat de la commission consultative mixte académique.

## Article 6:

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 12 février 2024

Valérie CABUIL